

## Croissance importante de l'emploi au 1<sup>er</sup> trimestre en Île-de-France

Au 1<sup>er</sup> trimestre<sup>(1)</sup>, l'emploi salarié privé en Île-de-France progresse de 0,6 % sur un trimestre. Une nouvelle fois, l'emploi augmente dans un contexte économique marqué par une l'inflation sous-jacente importante et la remontée des taux d'intérêt. Sur un an, l'emploi est en forte hausse (+ 2,4 %) et la région atteint ainsi un nombre record de salariés. Les activités informatiques et celles de conseil demeurent les principaux moteurs de l'emploi francilien.

(1) : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents.

### Chiffres clés

**0,6 %**

de hausse trimestrielle de l'emploi privé en Île-de-France

**121 600**

emplois créés sur un an dans la région

### Une progression dynamique de l'emploi ce trimestre

Plus de 29 500 emplois ont été créés durant ces trois mois (+ 0,6 % par rapport au trimestre précédent). Tous les grands secteurs affichent une progression ce trimestre à l'exception de l'intérim (- 1,5 %). Ainsi, le tertiaire hors-intérim (+ 0,7 %), la construction (+ 0,5 %) et l'industrie (+ 0,2 %) gagnent des emplois. En conséquence, l'emploi francilien signe un neuvième trimestre consécutif de progression et atteint un niveau record d'emplois. La croissance trimestrielle de l'emploi est supérieure à celle obtenue au niveau national (+ 0,4 %).

À noter que les créations d'emplois du 4<sup>e</sup> trimestre 2022 ont été révisées à la hausse, soit + 7 800 emplois contre + 3 500 en données provisoires.

### Une progression solide de l'emploi sur un an

Le niveau d'emploi francilien affiche une croissance de 2,4 % sur un an, soit 121 600 emplois supplémentaires. Les activités informatiques continuent d'afficher des taux de croissance très élevés (+ 6,1 % sur un an), de même que les activités de conseil (+ 4,5 %). En quatre ans, ces deux secteurs ont créé plus de 100 000 emplois nets.

CARTE 1 : Emploi salarié par département en glissement annuel (GA) <sup>L</sup>

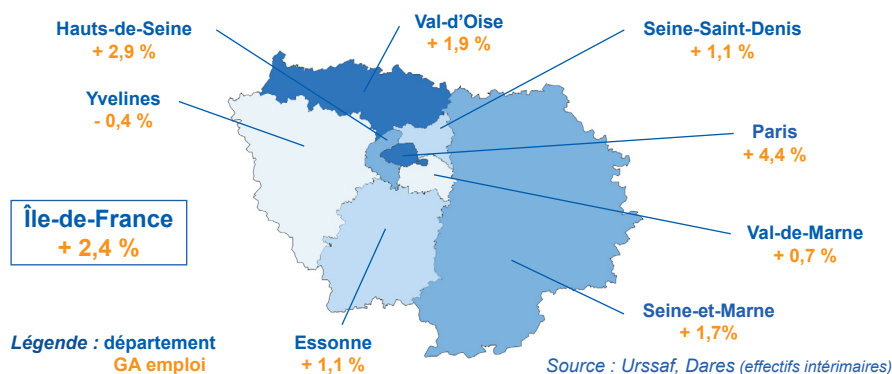


TABLEAU 1 : Masse salariale et emploi salarié du secteur privé

	En Niveau	Glissement trimestriel			Glissement annuel	
		2023 T1	2022 T3	2022 T4	2023 T1	
Île-de-France	Masse salariale (en millions d'€uros) <sup>L</sup>	57 659	+1,0%	+1,2%	+3,1%	+7,2%
	Emploi (en milliers) <sup>L</sup>	5 144	+0,7%	+0,2%	+0,6%	+2,4%
	Salaire moyen par tête mensuel (en €uros)	3 747	+0,4%	+0,5%	+2,7%	+4,6%
		3 772	+0,7%	+1,9%	+1,6%	+4,9%
France entière	Masse salariale (en millions d'€uros) <sup>L</sup>	173 897	+1,3%	+0,9%	+2,7%	+7,0%
	Emploi (en milliers) <sup>L</sup>	175 115	+1,7%	+2,7%	+1,2%	+7,2%
	Salaire mensuel moyen	2 882	+1,0%	+0,2%	+2,4%	+5,2%
	par tête (en €uros)	2 903	+1,5%	+1,9%	+0,9%	+5,4%

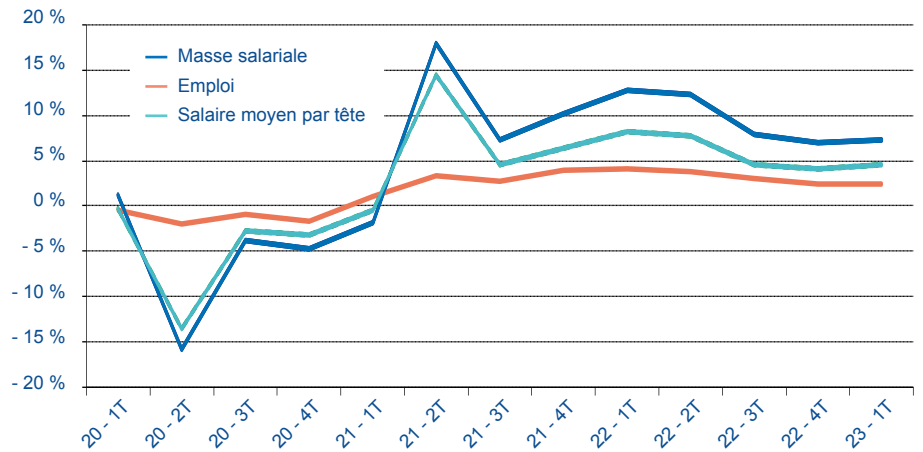
\*y compris prime de partage de la valeur instaurée par la loi du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et prime Covid.

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

AVERTISSEMENT. À compter du 8 juin 2023, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis. Cette intégration modifie légèrement les évolutions trimestrielles et annuelles publiées au cours de l'année passée.



**GRAPHIQUE 1 :**  
Évolution de l'emploi et du salaire moyen par tête du secteur privé en glissement annuel (GA)



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Cette importante hausse francilienne de l'emploi sur un an est supérieure à celle de l'emploi national (+ 1,7 %). Après deux années de crise sanitaire difficiles, la région parisienne a retrouvé sa place parmi les plus créatrices d'emploi en France.

### Une masse salariale en forte expansion

La masse salariale hors prime de partage de la valeur<sup>(2)</sup> augmente de 3,1 % par rapport au trimestre précédent. Cela s'explique aussi bien par un effet emploi que salaire. Pour le second, la hausse du Smic au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de 1,81 % contribue à ce dynamisme. Le SMPT (Salaire moyen par tête) en glissement trimestriel affiche ainsi une très forte hausse de 2,7 %.

Sur un an, la masse salariale cumulée hors prime de partage de la valeur progresse de 8,5 % (+ 7,2 % sur le seul 1<sup>er</sup> trimestre), soit une progression un peu plus importante que celle observée sur le plan national (+ 7,8 %) ; en incluant la prime de partage de la valeur (exonérée de toutes cotisations et contributions sociales), les chiffres sont respectivement de 9,0 % pour l'Île-de-France et 8,2 % pour la France.

Sur un an, la croissance du SMPT est de 4,6 %. Cette forte progression est due aux différentes revalorisations de salaires effectuées dans les entreprises pour atténuer les effets de l'inflation pour les salariés. Le SMPT au niveau national croît également de 5,2 % sur un an. Le SMPT mensuel francilien s'établit à 3 747 € brut, soit un niveau supérieur de 30,0 % au salaire moyen national.

(2) loi du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat

### Le tertiaire toujours moteur de l'emploi

Le tertiaire hors intérim a gagné une nouvelle fois des emplois ce trimestre (+ 0,7 %). Après une progression plus modérée le trimestre dernier (+ 0,2 %), ce grand secteur reprend le rythme qu'il affiche depuis deux ans. Sur un an, il progresse de 2,8 %, soit 114 600 emplois créés. Cette hausse globale masque des disparités d'évolutions très importantes (cf. Tableau 2).

L'emploi dans le commerce est en progression de 0,9 % sur un an aidé par une hausse trimestrielle de 0,3 %. Les activités informatiques (+ 6,1 % sur un an) et les activités de conseil (+ 4,5 % sur un an) poursuivent leur progression. Le nombre de salariés dans l'hébergement et la restauration augmente aussi

fortement (+ 5,4 % sur un an), malgré une hausse minime sur le dernier trimestre (+ 0,1 %). Dans le détail, l'hébergement, après avoir rattrapé puis dépassé ses niveaux d'avant crise sanitaire, marque un temps d'arrêt ce trimestre (- 0,8 %), alors qu'à l'inverse, la restauration croît de 0,3 %. Enfin, les télécommunications (- 1,7 %), les administrations publiques de statut privé (- 1,3 %) et les activités immobilières (- 0,5 %) perdent des emplois.

L'intérim baisse également ce trimestre (-1,5 %) pour la deuxième fois consécutive. Dans un contexte économique plus contraignant, le recours aux missions d'intérim marque le pas, mais demeure néanmoins sur un niveau haut avec 126 000 intérimaires. Sur un an, l'emploi dans ce secteur affiche une baisse de 1,3 %.

### La construction repart de l'avant

L'emploi dans la construction affiche une progression de 1,1 % sur un an grâce à une hausse de 0,5 % ce trimestre. La croissance du nombre de salariés dans ce secteur accélère après quatre trimestres peu dynamiques. Ce secteur évolue à un niveau record avec près de 360 800 salariés. En cinq ans, 58 200 emplois ont été créés.

### L'emploi industriel en timide hausse ce trimestre

L'industrie progresse de 0,2 % ce trimestre. Ce secteur progresse pour la cinquième fois consécutive. Il bénéficie notamment de la hausse de l'emploi dans l'industrie du meuble ; réparation et installation de machine (+ 1,4 %) et dans l'agro-alimentaire (+ 1,0 %).

Sur un an, les emplois industriels sont en hausse de 1,1 %. L'habillement (cf. tableau 2) continue d'afficher une forte progression (+ 5,3 %), ainsi que l'industrie chimique (+ 3,4 %). Certains secteurs affichent néanmoins une baisse annuelle de leurs effectifs comme l'industrie des plastiques (- 3,6 %) ou la branche bois et papier (- 2,9 %).




TABLEAU 2 : Évolution de l'emploi salarié par secteur détaillé d'activité

Nace 38	Secteurs	Niveau trimestriel (en milliers)	Glissement annuel			
		2023 T1	2023 T1	2022 T1	2021 T1	2020 T1
BZ	Industries extractives	2,3	-4,8%	+1,6%	-0,1%	+2,0%
CA	Industries agro-alimentaires	59,8	+2,3%	+4,6%	+2,9%	+2,2%
CB	Habillement, textile et cuir	18,0	+5,3%	+7,8%	-7,8%	-0,4%
CC	Bois et papier	12,1	-2,9%	-2,7%	-5,1%	-3,1%
CD	Cokéfaction et raffinage	1,4	-5,4%	-1,2%	-3,1%	-4,1%
CE	Industrie chimique	28,0	+3,4%	+3,5%	-2,2%	+0,6%
CF	Industrie pharmaceutique	16,1	+1,4%	+4,2%	+1,4%	+2,2%
CG	Industrie des plastiques, produits non minéraux	17,3	-3,6%	-3,8%	-2,3%	-2,1%
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques	22,8	-1,8%	-0,4%	-4,8%	-1,7%
CI	Fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques	38,6	+2,8%	+0,2%	-1,5%	+1,7%
CJ	Fabrication d'équipements électriques	11,0	+2,2%	-1,9%	-2,8%	+2,6%
CK	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	14,0	-0,5%	-2,1%	-4,1%	-0,4%
CL	Fabrication de matériels de transport	66,7	-0,7%	-3,7%	-3,8%	-1,2%
CM	Industrie du meuble ; réparation et installation de machines	43,6	+3,5%	+0,7%	+0,3%	+3,2%
DZ	Production, distribution d'électricité, de gaz	43,5	+0,0%	+1,3%	+0,4%	+0,1%
EZ	Production et distribution d'eau, gestion des déchets	31,1	+2,6%	-0,0%	+2,0%	+0,9%
FZ	Construction	360,8	+1,1%	+1,7%	+5,3%	+4,5%
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	741,2	+0,9%	+2,9%	-0,4%	+0,2%
HZ	Transports et entreposage	389,0	+1,6%	+0,7%	+0,2%	-0,1%
IZ	Hébergement et restauration	355,8	+5,4%	+10,7%	-6,2%	-1,5%
JA	Édition et Audiovisuel	152,6	+3,9%	+5,7%	+3,2%	-1,5%
JB	Télécommunications	57,5	-1,7%	-1,8%	+1,4%	+0,1%
JC	Activités informatiques	289,4	+6,1%	+8,2%	+0,9%	+3,6%
KZ	Activités financières et d'assurance	328,0	+2,9%	+1,7%	+0,5%	+0,3%
LZ	Activités immobilières	85,7	-0,5%	+3,2%	+2,2%	+0,7%
MA	Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	468,7	+4,5%	+5,4%	+0,4%	+3,3%
MB	Recherche et développement	45,4	+2,6%	+2,6%	+1,3%	+1,5%
MC	Autres activités scientifiques et techniques	98,3	+3,1%	+4,1%	-0,8%	-0,4%
NZ	Activités de services administratifs et de soutien	627,9	+1,9%	+6,5%	+6,6%	-9,2%
OZ	Administration publique	42,5	-1,3%	-2,3%	+0,7%	-2,4%
PZ	Enseignement	99,9	+3,1%	+6,2%	+5,0%	-2,8%
QA	Activités pour la santé humaine	119,8	+1,6%	+2,5%	+6,7%	+0,7%
QB	Action sociale et hébergement médico-social	217,1	+1,9%	+2,7%	+0,9%	+2,8%
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	104,6	+4,8%	+17,2%	-2,5%	-4,5%
SZ	Autres activités de services	133,9	+2,1%	+3,4%	+1,3%	-1,7%
<b>Industrie</b>		426,5	+1,1%	+0,5%	-1,4%	+0,5%
Construction		360,8	+1,1%	+1,7%	+5,3%	+4,5%
<b>Tertiaire</b>		4 357,1	+2,8%	+4,5%	+0,1%	+0,3%
dont	Tertiaire hors intérim	4 231,1	+2,7%	+4,7%	+1,0%	-1,0%
	Intérim	126,0	-1,3%	+9,8%	+43,0%	-38,9%

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



**TABLEAU 3 :**  
**Emploi salarié**  
**et SMTP par**  
**département**

	2023 T1	
	Emploi  (en milliers)	SMTP (en €uros)
75 - Paris	1 624	4 150
77 - Seine-et-Marne	402	2 711
78 - Yvelines	418	3 517
91 - Essonne	379	3 116
92 - Hauts-de-Seine	1 026	4 700
93 - Seine-St-Denis	547	3 178
94 - Val-de-Marne	424	3 178
95 - Val-d'Oise	325	2 742
<b>National</b>	<b>20 155</b>	<b>2 882</b>

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

## Paris et les Hauts-de-Seine encore en tête

L'emploi évolue à la hausse dans les huit départements franciliens au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 comparé au 4<sup>e</sup> trimestre 2022. Paris et les Hauts-de-Seine poursuivent leur expansion (+ 0,8 % pour chacun d'eux). À l'inverse, les Yvelines et le Val-de-Marne affichent les plus faibles croissances (avec un taux de + 0,2 %).

Sur un an, tous les départements franciliens gagnent des emplois à l'exception des Yvelines (- 0,4 %). Paris affiche la dynamique la plus importante (+ 4,4 %) devant les Hauts-de-Seine (+ 2,9 %) et le Val-d'Oise (+ 1,9 %).

## Sources et méthodologie

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Urssaf Caisse nationale sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 12/10/2016 - JORF du 16/11/2016 et avis n°2013-05 - JORF du 28/12/2013). Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). À cette occasion de nouvelles séries ont été labellisées : il s'agit des séries d'emploi et de masse salariale au niveau NACE38, ainsi qu'au niveau zone d'emploi et département\*NACE17. La labellisation reconnaît la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Urssaf aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

Les séries labellisées produites dans le Stat'ur sont identifiées par le pictogramme .

Les révisions des séries seront détaillées sur [www.urssaf.org](http://www.urssaf.org)

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+90 jours sur [open.urssaf.fr](http://open.urssaf.fr)

**Le champ de la publication** couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et l'agriculture. Le champ Urssaf est très proche de celui de l'Insee, qui inclut l'emploi à domicile.

**Les effectifs salariés et la masse salariale** sont issus, depuis mars 2015, des déclarations sociales nominatives (DSN) qui se substituent progressivement aux bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Les effectifs y sont en principe déclarés pour chaque établissement suivant la même définition que dans les BRC. Les DSN sont mensuelles.

**La masse salariale** (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

**L'effectif salarié** est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par le réseau des Urssaf et la Caisse nationale.

**Les données sont provisoires pour le trimestre étudié** et sont désaisonnalisées (CVS) pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent.

**Le salaire moyen par tête** (SMTP) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Les évolutions trimestrielles (ou glissements trimestriels) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Les évolutions annuelles (ou glissements annuels) comparent les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur [www.urssaf.org](http://www.urssaf.org) dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail [open.urssaf.fr](http://open.urssaf.fr).